



## Décision du Président n° 1-20230601-111

**Objet : Attribution du marché sans publicité ni mise en concurrence « Maitrise d'œuvre pour les travaux en domaine public de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de Warloy Baillon »**  
**Référence N°2023-270-735-11**

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,  
Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/07/2020 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat ;  
Vu l'article R. 2122-8 du Décret N°2018-1075 du 03/12/2018 relatif aux Marchés Publics,  
Considérant que l'objet de la présente décision entre dans le champ d'application de cette délégation ;

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'attribution du Marché Public sans publicité ni mise en concurrence « Maitrise d'œuvre pour les travaux en domaine public de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de Warloy Baillon » à la société IRH INGÉNIEUR CONSEIL pour un montant de 10.612,50 € HT soit 12.735,00 € TTC.

#### **Article 2 :**

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du Bureau/Conseil Communautaire.

#### **Article 3 :**

En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Président ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

#### **Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Corbie, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Président,  
  
A. BABAUT





## COMMISSION DE LA VIE LOCALE

Objet : Attribution du mandat sans avis de la Commission de la Vie Locale  
Il s'agit de la nomination de M. [Nom] en tant que [Fonction] pour la commune de [Commune].

La Commission de la Vie Locale a été consultée le [Date] et a émis un avis favorable à la nomination de M. [Nom].

En conséquence, le conseil municipal a décidé de nommer M. [Nom] en tant que [Fonction] pour la commune de [Commune].

### DECISION

Le conseil municipal a décidé de nommer M. [Nom] en tant que [Fonction] pour la commune de [Commune].

Cette décision est soumise à l'avis de la Commission de la Vie Locale.

Le conseil municipal a décidé de nommer M. [Nom] en tant que [Fonction] pour la commune de [Commune].

Cette décision est soumise à l'avis de la Commission de la Vie Locale.

[Signature]  
[Stylized signature]

